



Paris, le 14 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

La France de nouveau indemne de fièvre catarrhale ovine (FCO)

Stéphane LE FOLL vient de déclarer à la Commission européenne et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), que la France est à nouveau indemne de fièvre catarrhale ovine (FCO ou « blue tongue ») sur son territoire continental. Elle avait perdu ce statut à la suite de l'apparition de la maladie en 2006 dans le nord de la France. La maladie s'était ensuite propagée à l'ensemble du territoire métropolitain.

La FCO est une maladie grave qui provoque des pertes économiques dans les élevages touchés. La vaccination massive a permis, outre de rétablir ou préserver la libre circulation des animaux vaccinés, de réduire significativement le nombre de foyers et finalement d'éradiquer la maladie. Depuis plus de deux ans (dernier foyer identifié en juin 2010), aucun cas n'a en effet été enregistré, ce qui, conformément à la réglementation européenne et aux normes internationales de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), est la condition pour recouvrer le statut officiel de pays indemne de cette maladie.

La mobilisation du ministère, qui a financé les deux campagnes de vaccination obligatoire (2008-2009 et 2009-2010), aux côtés des autres acteurs publics et privés et notamment des vétérinaires et éleveurs, a constitué un facteur déterminant dans le succès de cette lutte. Un nouveau dispositif de surveillance de la maladie, adapté à ce nouveau statut, a été discuté et défini par la Plateforme d'épidémiologie en santé animale.

Le recouvrement de ce statut doit faciliter les échanges et les exportations d'animaux vivants (ruminants) et réduire les coûts pour les éleveurs, la vaccination et les tests de dépistage n'étant plus requis.

Lors de l'installation du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPSAV) le 11 décembre dernier, Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a insisté sur le rôle de ce dernier en matière de concertation, de vigilance et d'anticipation dans le domaine de la santé animale, pour faire face à l'émergence de nouvelles maladies.

La FCO : maladie vectorielle des ruminants, a été considérée jusqu'en 2006 comme une affection exotique dont l'extension était limitée aux zones les plus chaudes du Sud de l'Europe. Elle a pourtant fait son apparition, de façon totalement inattendue, en août 2006 dans le Nord de l'Europe. Elle s'est étendue très rapidement les années suivantes à l'ensemble du territoire métropolitain, pour provoquer jusqu'à 32 000 foyers déclarés en 2008.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr